

# Grilles horaires : l'autonomie des écoles devrait être privilégiée

Le 15 janvier, Marie-Martine Schyns (CDH) proposait différents scénarios de grilles horaires pour le futur tronc commun de cours. Depuis, la ministre de l'Education laisse le débat se dérouler avant de proposer une grille horaire définitive début mars. Ce jeudi, les membres du comité de concertation (les syndicats, les réseaux et les associations de parents), ceux-là même qui ont fixé les objectifs du Pacte, ont rendu leur avis au sujet de ces scénarios.

Globalement, leur note favorise l'autonomie des écoles. Dans le primaire, le comité de concertation écarte l'option qui consistait à consacrer les deux premières années quasi exclusivement au français et aux mathématiques, et cela au détriment des autres cours. Il sera nécessaire de renforcer les savoirs fondamentaux au début du primaire, mais sans délaisser les différents domaines d'apprentissage, insiste la note.

Pour le secondaire, la note ne cite aucun modèle, mais souhaite qu'une grille indicative soit proposée à toutes les écoles. Ce devrait être celle optant pour les cours de 50 minutes glisse-t-on en "off". Quoi qu'il en soit, les écoles qui souhaiteront déroger à ce modèle devront pouvoir le faire *"sous réserve de l'accord du conseil de participation et des organes de démocratie sociale"*. De la liberté organisationnelle pour les établissements donc, à condition de respecter plus strictement qu'aujourd'hui les volumes horaires qui seront définis, et bien sûr les attendus légaux en termes de savoirs et compétences à enseigner.

Il reste à attendre les conclusions de la ministre, puis les volontés du Parlement.

**BdO**